

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Téléphone: Lancaster 5361

La délégation ouvrière à Québec

Comme par les années passées, les représentants du Travail Organisé international se sont rendus à Québec pour aller soumettre les demandes de la classe ouvrière de cette province. Cette délégation était pilotée par MM. L.-A. Beaudry, président de l'Exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, ainsi que l'échevin G.-R. Brunet, Pierre Lefèvre et J.-J. Cupello, membres de ce corps, et P.-M. Draper, secrétaire du Congrès.

Les autres délégués étaient: MM. Omer Fleury, président du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis; Candide Rochefort, vice-président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; Arthur Martel, représentant des charpentiers de Montréal; Emile Mathieu, du Conseil des Métiers de la Construction de Montréal; Joseph Peletier, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; J.-L. Labrèche, représentant de la Fraternité des Employés de trains de chemins de fer; Frank McKenna, vice-président général de la Fraternité des Wagonniers de chemins de fer d'Amérique, et président général du Bureau de Protection conjoint du Canadien Pacifique, Montréal; Gérard Gagnon, de l'Union des Employés de tramways No 790 de Montréal; Jean Renaud, président de l'Union des Employés de tramways de Montréal, division 790; Henri Richard, secrétaire-trésorier de l'Union Typographique a Jacques-Cartier No 145 de Montréal, et J.-E. Gariépy, président de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 et vice-président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; James Philip, secrétaire-trésorier de l'Union Typographique de Montréal No 176; Raoul Trépanier, de l'Union des Employés de tramways de Montréal; Henri Massé, de la Loge Sainte-Marie 234 des la Fraternité des Wagonniers; Chas. Dickie, secrétaire-trésorier de la division No 4 des employés de chemins de fer; J.-A. D'Aoust, de la Fraternité des Pape-tiers, de Hull; James Somerville, vice-président général de l'Association internationale des Machinistes, de Montréal; M.-J. Clark, gérant du bureau de la Fraternité des Employés de trains, de Farnham; W.-H. Noseworthy, de l'I. U. E. C., local 89, de Montréal; W.-F. Bowers, vice-président de l'I. A. of B. S. I. U.; J.-E. McGovern, du Conseil de la Fédération du Canadien Pacifique, Montréal; Alfred Vézina, vice-président du Conseil fédéré des Métiers de Québec; Gaudiose Desbiens, secrétaire-correspondant du Conseil fédéré et représentant de l'Union Typographique de Québec, No 302; J.-E. Dionne, secrétaire du local 511 des plombiers; Jos. Matte, du local 217 des Wagonniers, Québec; Jules Bélanger, des Wagonniers, local 248; Emile Légaré, du local 283; Francis Gauvin, président de l'Union Typographique de Québec, No 302; Jos. Bell, président de l'Union des Employés d'élevateurs, local 18006; Louis Larose, des Employés de théâtre, local 523; J. Langlais, local 604 des Machinistes; Jules-H. LaRocque, de l'Union Typographique de Québec, local 302; R. Labbé, de la même union; Phidime Lemelin, de l'Union locale des Plombiers; A. Picard, de l'Association fédérée des Facteurs de Québec; J.-A. Bolduc, de la même association; A. Giguère, du local 730 des Charpentiers-Menusiers, Québec; C. Labelle, du local 511 des Plombiers de Québec; André Lamontagne, de l'Union des Employés d'élevateurs, local 18006; Louis Bédard, du local 730 des Charpentiers, Québec; Albéric Thomassin, du local 1118 des Electriciens, de Québec; Jos. Tremblay, du local 18006 des Employés d'élevateurs; Jos. Cantin, du local 604 des Machinistes, Québec; Jos. Tremblay, de la Loge Saint-Henri No 606, Wagonniers d'Amérique, Montréal; Lucien Lacroix, du local 302 de l'Union Typographique, Québec; Gérard Gareau, du local 1118 des Electriciens; Edouard Lapointe, du local 504 de l'Association internationale des Machinistes, Québec; Cyrille Giguère, de l'Union Typographique, local 302, Québec; Jean-Marie Landriault, de l'Union internationale des Pressiers, Québec; Elzéar Breton, du local 152 des Pressiers, Québec; Marcel Verret, du local 302 de l'Union Typographique, Québec; Alexandre Parent, secrétaire du local 18006 des Employés d'élevateurs, et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Les membres du Cabinet qui assistaient à cette réunion étaient: L'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre, les honorables A. Godbout, J.-E. Per-rault, Moreau, L. Lapierre, Stockwell, C.-J. Arcand, H. Mercier et A. David.

La délégation fut tout d'abord présentée aux ministres par l'hon. C.-J. Arcand, ministre du Travail, qui céda ensuite la place au président de l'exécutif provincial du Congrès, M. L.-A. Beaudry. Ce dernier expliqua aux membres du Cabinet que les unions internationales, en existence depuis de nombreuses années, n'avaient pas fait leur apparition comme résultat de la crise, mais avaient exercé leur ministère depuis leur fondation afin de revendiquer les droits des travailleurs et que, de plus, toutes les résolutions présentées étaient le fruit d'un dur labeur et d'une profonde réflexion.

Les premières résolutions au programme furent présentées par M. G.-R. Brunet et traitaient de:

PENSIONS DE VIEILLESSE

Attendu que les membres de la commission royale sur les Assurances Sociales, nommés par le gouvernement de la province de Québec, en sou-mettant leur rapport final, recommandent que le gouvernement de Qué-bec prenne l'initiative de coopérer avec les autres provinces afin de voir à l'établissement d'un système de pensions de vieillesse dans tout le Domi-nion, sous le contrôle du gouvernement fédéral; et attendu qu'il est par-faitement reconnu par les membres de ladite commission qu'il existe déjà dans les statuts fédéraux une Loi de pensions de vieillesse par laquelle des pensions sont payées aux indigents âgés avec la coopération des provinces qui ont approuvé cette législation; et attendu qu'il est de plus reconnu que la province de Québec a jusqu'à présent refusé d'accepter ces mesures, privant ainsi les citoyens de cette province des bénéfices qui de droit leur appartiennent; et attendu que, reconnaissant cette injustice, il a été re-commandé que, en attendant l'acceptation d'un nouveau système la pro-vince de Québec devrait dans le plus bref délai possible accepter comme mesure temporaire et transitoire l'établissement du système de pensions du vieil âge qui a maintenant la sanction du gouvernement fédéral; et at-tendu qu'en dépit de ces recommandations le gouvernement de la pro-vince de Québec a négligé de prendre les moyens nécessaires, plaçant

Simple réflexions

Deux délégations ouvrières ont été reçues par le Cabinet provincial, cette semaine: la première était composée des représentants du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, des unions internationales et des fraternités des employés de chemins de fer, elle représentait incontestablement la majorité des travailleurs organisés de la province; la seconde se composait des repré-sentants des syndicats catholiques, elle était accompagnée de plusieurs abbés et de leurs aumôniers.

Les deux délégations furent également bien reçues et présentèrent à peu près le même nombre de résolutions, presque toutes identiques et couchées presque dans les mêmes termes. Est-ce une preuve que ces deux délégations se complétaient l'une l'autre et exprimaient bien l'opinion prévalente dans les milieux ouvriers? Il y eut toutefois un sujet sur lequel l'accord ne semble pas parfait: les représentants du mouvement syndical catholique se prononcèrent catégoriquement en faveur d'une législation décrétant l'extension juridique des contrats collectifs de travail, tandis que les représentants des unions interna-tionales et des fraternités de chemins de fer déclarèrent, vu que c'était une législation nouvelle, préférer attendre pour se prononcer sur son mérite qu'ils aient eu l'occasion de l'étudier et demandèrent que copie de ce projet de loi leur soit soumise avant d'être déposée au feuillet de la Chambre.

Les points les plus saillants des voeux exprimés furent la demande pour l'établissement immédiat des pensions de vieillesse et l'annulation des amende-ments apportés à la loi de réparation des accidents du travail lors de la dernière session.

Voici la réponse du premier ministre à ce sujet: "Avons-nous bien les moyens d'adopter les pensions de vieillesse, cette pension a coûté sept millions en Ontario l'an dernier et les vieillards dans le Québec sont encore plus nom-breux il nous faut conserver le crédit de la province intact mais le jour où la pension de vieillesse sera possible vous l'aurez."

A première vue, ce raisonnement est inattaquable et décisif: "Avons-nous les moyens d'établir les pensions de vieillesse dans ces temps de crise industrielle et économique?" Si elles n'étaient pas en vigueur dans toutes les autres provin-ces, si le fédéral n'en payait pas la plus grosse part, nous dirions: "Non", tout comme le premier ministre, seulement indirectement nous, du Québec, contri-buons à l'entretien des vieillards des autres provinces tandis que celles-ci ne contri-buent en aucune façon à l'entretien des nôtres, il nous faut donc payer tout seuls pour les nombreux vieillards indigents du Québec, qui sont hébergés dans nos nombreux hospices, le gouvernement et les municipalités contribuent donc directement un montant considérable pour leur entretien, quel en est le mon-tant? Nous estimons que si l'on comptait ce que cela coûte à la province et aux municipalités on ne serait pas loin de ce que l'établissement des pensions de vieillesse nous coûterait. Il est fort possible qu'en fin de compte ce serait non pas une dépense nouvelle mais une véritable économie pour les contribuables en général, car la part du fédéral entrerait alors en ligne de compte dans l'entretien des nombreux vieillards qui sont hébergés dans nos hospices et nos institutions de charité. Avant de déclarer que nous n'avons pas les moyens d'établir les pensions de vieillesse, des estimés sérieux ont dû être faits par le gouvernement, des statistiques ont dû être prises, qu'on nous dise le nombre de vieillards indigents que nous hébergeons, combien cela nous coûte aujourd'hui, le chiffre approximatif de ceux du Québec qui éventuellement pourraient récla-mer une pension de vieillesse, à combien cela monterait, une fois cela établi, le peuple saurait alors si nous avons les moyens ou si nous ne les avons pas. Devant cette évidence d'un côté ou de l'autre, on pourrait agir en toute connais-sance de cause.

Le Travail Organisé ainsi qu'un grand nombre de partisans du régime libéral sont en faveur de l'introduction immédiate des pensions de vieillesse, ils sont d'avis que cela s'impose même si cela coûtait plus cher que le système actuel car l'intérêt de la masse doit primer le bon crédit de la province.

* * *

A la délégation des syndicats catholiques, le premier ministre a répondu: "On veut que le gouvernement intervienne partout, contrôle tout: patrons et ouvriers, qu'il fixe les salaires, les heures et les conditions de travail; il me semble que nous faisons des progrès dans le socialisme d'Etat." Nous nous rappelons qu'il n'y a pas si longtemps, ceux qui présidaient aux destinées des syndicats catholiques étaient irréductiblement opposés à toute étatisation, ils condamnaient les unions internationales parce qu'elles avaient des tendances socialistes; des méchantes langues affirment même que ce fut la raison primor-diale pour laquelle l'épiscopat canadien introduisit dans notre province le syndicalisme catholique. Comme les opinions changent avec le temps: alors c'était nous qui allions trop vite, qui étions des radicaux; aujourd'hui, c'est à ces mêmes syndicats catholiques que le premier ministre fait un reproche mitigé et discret de vouloir tout étatiser. Que nous réserve demain?

* * *

Dans notre prochain numéro, nous discuterons quelques-uns des aspects du déficit de la mise en opération de notre loi étatisée de la réparation des accidents d travail et comment combler, tout au moins en partie, le déficit accusé par la Commission; il faut à tout prix sauver le principe établi par cette loi en dépit de ceux qui voudraient faire machine arrière.

SOCIUS.

ainsi les citoyens dans une position désavantageuse. Qu'il soit résolu, que le prochain Exécutif de la province de Québec reçoive instructions de faire de nouveau des instances auprès du gouvernement de cette province, afin qu'en toute justice il donne suite aux recommandations de la commission royale, et ce dans le plus bref délai possible.

ALLOCATIONS AUX MÈRES

Attendu que l'institution d'un système de pensions aux mères nécessiteuses a rendu de grands services, dans la majorité des provinces du Canada, permettant à ces mères de prendre soin de leurs enfants et de les faire instruire sans avoir recours à la charité; et attendu qu'une étude de la situation dans la province de Québec démontre clairement que cette forme d'assistance est aussi urgente dans la province de Québec qu'ailleurs dans le Dominion; et attendu que la Commission royale sur les Assurances sociales, nommée par le gouvernement de Québec en faisant son rapport, a recommandé, après une étude sérieuse, l'adoption de mesures législatives en vue de l'établissement de ces allocations; et attendu qu'en dépit de ces recommandations et des demandes subséquentes du Travail organisé, le gouvernement de Québec a négligé de passer la législation requise. Qu'il soit résolu, que le prochain Exécutif de la province de Québec reçoive instructions de demander de nouveau l'adoption de la législation nécessaire pour donner suite à la recommandation de la Commission royale.

ASSURANCE DE MALADIE ET INVALIDITÉ

Attendu qu'à la suite d'une étude complète de la question et de recherches faites par les membres de la Commission royale sur les Assurances sociales nommée par le gouvernement de la province de Québec un rapport a été soumis recommandant l'établissement d'un système d'assurance obligatoire contre la maladie et l'incapacité; et attendu que dans certaines autres provinces du Dominion des commissions semblables ont été nommées dans le même but, et des rapports ont été soumis, favorisant en principe une législation de ce genre; et attendu que la dépression industrielle aigüé grandement accentué la situation et démontré le besoin de législation pour donner suite à ces recommandations; et attendu que, dans les pays où il y a des lois de ce genre, l'expérience a démontré les avantages qui en découlent; et attendu que de telles mesures devraient être mises en vigueur dans toutes les provinces du Dominion. Qu'il soit résolu, que les différents exécutifs provinciaux reçoivent instructions d'insister auprès des gouvernements de leurs provinces pour l'adoption de telles mesures.

Il déclara que la commission royale sur les Assurances Sociales recommandait cette pension et insista pour l'adoption de ce projet en attendant qu'un système plus approprié soit préconisé pour la province. Il fit remarquer qu'à Montréal, après le changement de système dans la distribution des secours directs, les vieillards se trouvaient presque sans protection, les ressources de la Saint-Vincent de Paul n'étant pas suffisantes. Il prôna aussi l'institution d'un système de pensions aux mères nécessiteuses et l'établissement d'un système d'assurance obligatoire contre la maladie et l'incapacité.

Les compensations ouvrières furent traitées dans les résolutions suivantes:

Attendu que la Législature de la province de Québec a, à sa dernière session, adopté certains amendements à la Loi des Compensations ouvrières de la province, sur la recommandation de la Commission chargée d'administrer ladite loi; et attendu que ces amendements ont eu pour effet de réduire considérablement les privilèges et les bénéfices revenant au travailleur accidenté et à ceux qui dépendent de lui; et attendu que c'est la ferme opinion des ouvriers que ces amendements n'étaient pas nécessaires et ne sont pas justifiés par les circonstances. Qu'il soit résolu, que le prochain Exécutif du Congrès pour la province de Québec reçoive instructions de faire des instances auprès du gouvernement de la province pour que ces amendements soient révoqués et la loi rétablie telle qu'elle était anciennement.

Attendu que les ouvriers ne sont pas représentés à la Commission des Compensations pour les Accidents du travail de la province de Québec; et attendu que les décisions de la Commission sont finales, les ouvriers n'ayant aucun représentant pour veiller à leurs intérêts, étant exclus des délibérations de la Commission. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par l'entremise de son Exécutif provincial, demande au gouvernement provincial de Québec de nommer comme représentant des ouvriers à la Commission un membre du Travail organisé.

Le délégué Candide Rochefort, qui défendait ces résolutions, demanda au gouvernement de révoquer les amendements apportés à la loi des compensations ouvrières l'année dernière et insista pour que le gouvernement nomme un membre du Travail Organisé sur la Commission des Accidents du Travail afin de veiller aux intérêts des ouvriers, car, actuellement, les ouvriers ne reçoivent pas tout le bénéfice que leur accorde la loi, du fait que les membres actuels ne connaissent réellement pas les hasards qui mettent en danger la vie des ouvriers des divers métiers.

Comme les employés d'hôtels et de restaurants ne tombent pas sous le coup de la loi, le Congrès a présenté la résolution suivante pour leur protection, ainsi qu'une mesure pour combler le déficit de la Commission.

Attendu que la loi de réparation des accidents du travail de la Province de Québec a été adoptée pour donner aux ouvriers de cette province une protection adéquate dans les cas d'accidents et de maladies professionnelles, et attendu que la loi actuelle ne couvre pas les personnes employées dans l'industrie de l'alimentation, tels que chefs, cuisiniers, boulangers, bouchers, le personnel des cuisines, garçons de table, etc.; et attendu que ces travailleurs sont sujets à des accidents, tout comme dans les autres industries, consistant en brûlures par eau chaude, vapeur, etc., chutes sur planchers gras, coupures par couteaux ou verre brisé, etc., qu'il soit résolu: Que l'Exécutif pour Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada expose au gouvernement provincial la justice et la nécessité de faire tomber les employés d'hôtels et restaurants sous les prévisions de la loi des accidents du travail.

Attendu que les membres de la Commission des Compensations pour les Accidents du travail ont déclaré un déficit considérable; et attendu que pour combler ce déficit le gouvernement, sur la recommandation de ladite commission, a amendé la loi en diminuant certaines indemnités auxquelles avaient droit les accidentés; et attendu que tous les travailleurs employés par le gouvernement provincial de Québec sont assurés dans des compagnies privées. En conséquence, qu'il soit résolu, que l'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada demande au gouvernement d'étudier attentivement cette question et d'adopter les mesures nécessaires pour aider ladite commission à combler son déficit et protéger les intérêts des ouvriers.

Le délégué Jos. Matte, de Québec, qui était appelé à défendre cette résolution, insista pour que ces ouvriers tombent sous les provisions de la loi des accidents du travail tout comme ceux qui travaillent dans les autres industries. Pour combler le déficit de la Commission des Accidents du Travail, il suggéra que des mesures soient prises pour faire payer les compagnies et que tous les travailleurs employés par le gouvernement tombent sous la contrôle de la Commission au lieu d'être assurés dans des compagnies privées.

La demande d'une conférence interprovinciale sur la semaine de travail plus courte vint également pour discussion par l'introduction de la résolution suivante:

Attendu que la Législature de la province de Québec a adopté, à la dernière session, une mesure qui, plus tard, a été complétée par un ordre-en-conseil, établissant la journée de huit heures, cinq jours par semaine, laquelle s'applique à l'industrie du bâtiment et de la construction seulement; et attendu que cette législation serait également d'un grand bénéfice si elle était applicable à toutes les industries de la province, et serait plus efficace si elle avait un caractère national. Qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada reçoive instructions d'insister auprès du gouvernement fédéral sur l'opportunité de convoquer une conférence interprovinciale des premiers ministres des différentes provinces, dans le but d'établir une journée de travail et une semaine de travail uniformes dans toutes les industries au Canada; et en outre que les comités exécutifs provinciaux insistent auprès de leurs gouvernements respectifs sur la nécessité de prendre part à une semblable conférence, lesdites journée et semaine de travail ne devant pas venir en conflit avec le programme du Congrès.

Commentant la résolution, le délégué Arthur Martel voit en celle-ci le seul moyen de parvenir à résoudre la crise du chômage qui existe présentement. En adoptant une telle législation, tous les ouvriers bénéficieraient d'une journée plus courte de travail et la répercussion serait qu'un plus grand nombre seraient mis au travail dans les différentes industries du Canada, et particulièrement de la province.

La présente stagnation des l'industrie fut traitée dans une résolution qui se lisait comme suit:

Attendu que le déclin rapide de toute forme de vie commerciale en Canada, notamment dans l'industrie de la construction et du bâtiment, a causé de la misère et des privations sans nombre; et attendu que cet état de choses a amené la création du Conseil National de Construction du Canada, dans le but d'étudier les possibilités de construction et de suggérer aux divers gouvernements des projets de construction pouvant être exécutés sans imposer aux contribuables un fardeau trop lourd. En conséquence, qu'il soit résolu, comme moyen de remédier au terrible malaise qui règne dans l'industrie de la construction, que l'on appuie les efforts dudit Conseil, et que les autorités, fédérales, provinciales et municipales, soient instamment priées de commencer l'exécution de programmes de travaux.

M. Omer Fleury, président du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, ouvrit la discussion sur cette résolution. Il fit ressortir que cela serait le seul moyen de remédier au terrible malaise qui règne dans l'industrie de la construction et du bâtiment, car seul le plan préconisé d'un vaste programme de travaux, projet suggéré par le Conseil National de Construction du Canada, pouvait amener le retour de la prospérité.

La réglementation des salaires raisonnables et l'application de la loi des justes salaires sur les travaux exécutés pour un corps public furent traitées dans les deux résolutions qui suivent:

Attendu que, jusqu'à l'année dernière, la loi des salaires raisonnables de la province de Québec n'était applicable qu'aux travaux entrepris par ou pour le département des Travaux publics; et attendu qu'à la demande du Travail organisé de la province la loi a été amendée à la dernière session, la rendant applicable à tous les départements du gouvernement, en ce qui concerne la construction de bâtisses et réparations, mais non pas aux autres travaux, tels que par exemple les ponts et ponceaux bâtis par le ministère de la Voirie.

Qu'il soit résolu, que le Comité exécutif de la province de Québec reçoive instructions d'insister auprès du gouvernement pour que la clause du salaire raisonnable s'applique indistinctement à tous les travaux de construction et de réparation exécutés par ou pour le gouvernement.

Attendu qu'il y a eu plusieurs abus dans le paiement des salaires quand on a construit les bâtiments suivants: la Réforme, l'Hôpital Saint-Luc, l'Hôpital des Hébreux, l'Hôpital Sainte-Marie, l'Hôpital de la Miséricorde, plusieurs universités et collèges; et attendu que ces bâtiments sont construits, en totalité ou en partie, avec des fonds publics, soit par des souscriptions ou des subventions de la part des gouvernements ou municipaux.

En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par l'entremise de son Exécutif provincial, demande au gouvernement de Québec de passer une loi du genre de la Loi des Salaires raisonnables du gouvernement fédéral, et qui s'appliquerait à tous les travaux entrepris par une commission, corporation ou autre corps public recevant une aide financière du gouvernement, sous forme de subvention, don, garantie d'obligations ou autrement.

Le salaire minimum des femmes, traité dans la résolution suivante, comportait ce qui suit:

Attendu qu'il est très difficile de faire observer la Loi des Salaires minimum, par suite du fait que le département chargé d'y voir n'est pas outillé et n'a pas le personnel nécessaire pour faire respecter la loi. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste pour faire nommer un nombre suffisant d'inspecteurs, et pour que des pénalités plus fortes soient imposées aux patrons qui enfreignent les dispositions de la loi ou de toute Ordonnance.

M. S. Fournier, représentant le l'Union amalgamée des Travailleurs en vêtements, s'était fait le défenseur de cette question qu'il exposa aux membres du Cabinet avec précision et concision. Toute son argumentation reposait sur une demande de pénalité plus élevée pour les violations à la loi et en plus que les patrons coupables soient appelés à rembourser à leurs ouvrières en cause la différence entre les salaires payés et ceux qu'ils auraient dû payer.

Sur la question des heures de travail et les salaires, la résolution introduite demandait un amendement à la Loi des fabriques:

Attendu que la nécessité d'une semaine de travail plus courte pour les femmes dans l'industrie est démontrée depuis plusieurs années; et attendu que la Loi des Fabriques de Québec stipule toujours que la semaine de travail pour les jeunes gens et les femmes dans l'industrie sera de cinquante-cinq heures. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste auprès du gouvernement provincial pour faire amender la loi de façon à ce que personne ne puisse travailler plus de quarante heures par semaine, dans une manufacture ou un atelier.

M. Albert Lamonde, de Québec, dit qu'il était urgent que la loi concernant les heures de travail pour les jeunes gens et les jeunes filles soit amendée de façon à ce que personne ne puisse travailler plus de quarante heures par semaine dans une manufacture ou atelier, car la nécessité se fait sentir plus que jamais pour une semaine plus courte de travail, si l'on veut sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons par suite de la dépression.

Les ouvriers organisés reconnaissent la nécessité d'un jour de repos hebdomadaire et une résolution traitait de cette question:

Résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada insiste auprès du gouvernement de la province de Québec sur la nécessité de faire amender la Loi du Repos hebdomadaire, de telle sorte que les employés des endroits d'amusements ouverts sept jours par semaine aient droit à au moins un jour de repos de vingt-quatre heures consécutives chaque semaine.

Le délégué Candide Rochefort soutint devant le ministère toute la néces-

sité et l'urgence d'une journée de repos hebdomadaire, car il semble que la tendance se généralise de vouloir exiger d'un ouvrier un travail continu de sept jours par semaine. Il faut de plus considérer cette demande comme un moyen de parer au chômage de certains ouvriers qui appartiennent aux industries qui travaillent sept jours par semaine.

La réglementation du transport par véhicules à moteur, traitée dans la résolution qui suit, donna lieu à la présentation de deux volumineux mémoires. Ces mémoires furent présentés respectivement par MM. J. Clark et Frank McKenna des employés de chemins de fer. Voici la résolution:

Attendu que des milliers d'employés de chemins de fer sont forcés de chômer, dû à une concurrence injuste faite aux ferroviaires par les compagnies d'autobus et de camions automobiles sur nos routes nationales, construites et entretenues par l'Etat; et attendu que le maintien de nos chemins de fer est absolument nécessaire à l'existence et au progrès du Canada et qu'ils ne peuvent avantageusement être remplacés par aucun autre mode de transportation moderne. En conséquence, qu'il soit résolu, que le prochain exécutif et les différents exécutifs provinciaux du Congrès des Métiers et du Travail du Canada continuent leurs efforts en vue d'obtenir une plus juste réglementation du transport par véhicules-moteurs, sous le contrôle de la Commission des Chemins de fer ou autre autorité semblable.

Les questions traitées dans ces deux mémoires avaient trait à la réglementation du transport par auto, suggérant entre autres choses l'assujettissement de tous les autobus et auto-camions en service au Canada à la juridiction, à la direction et au contrôle d'une régie des transports; la suppression de toute concurrence inutile; l'application d'un impôt compatible avec la détérioration causée aux routes, la garantie de solvabilité des propriétaires de véhicules pour fins commerciales; l'interdiction d'exploitation de service résumé d'autobus et d'auto-camions où il existe déjà des services, l'examen physique des conducteurs de véhicules; la restriction du tonnage; l'uniformisation; l'organisation d'un comité pour étudier le problème du transport et différentes autres questions s'y rattachant. Dans ces intéressants plaidoyers, il fut démontré quelle est l'utilité des chemins de fer et ce qui a contribué à mettre cette industrie dans l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

Sous la rubrique de santé et sécurité, sept résolutions avaient été préparées. La première traitait des opérateurs de machines cinématographiques:

Résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail insiste auprès du gouvernement de Québec sur la nécessité d'amender la loi concernant les opérateurs de cinémas, en exigeant l'emploi de deux opérateurs ayant un permis dans chaque théâtre pendant le temps que le public est admis pour assister aux représentations, et que l'examen des projectionnistes soit plus sévère, en particulier quant à la théorie et à la pratique des appareils cinématographiques, et ce dans l'intérêt de la sécurité publique et pour la protection de ceux qui fréquentent les théâtres et des employés.

Le délégué Berthiaume démontra la grande nécessité qu'il y a de confier l'opération d'une machine cinématographique à des ouvriers qualifiés, ayant subi les examens de compétence nécessaires afin d'assurer la sécurité du public dans ces endroits d'amusement. La loi ne devrait pas tolérer qu'il n'y ait qu'un opérateur dans la cabine, car celui-ci ne peut s'occuper des moindres détails qui peuvent mettre en danger la sécurité du public, car il suffit d'une seule étincelle pour provoquer une panique désastreuse.

La deuxième résolution avait trait à l'usage des machines à asperger la peinture:

Attendu que le comité spécial nommé par le Conseil des Recherches Nationales du Canada pour étudier les dangers possibles contre la santé des ouvriers faisant usage de la machine à asperger la peinture a fait un rapport qui indique clairement qu'il y a un risque pour la santé de l'ouvrier en question, particulièrement quand certains ingrédients sont employés; et attendu qu'en dépit du fait qu'une grande publicité a été donnée à ce rapport, aucune action législative n'a été prise, et que certains employeurs continuent toujours de faire usage d'ingrédients qui mettent en danger la vie des travailleurs; et attendu qu'il est évident que ces employeurs ne prendront d'eux-mêmes aucune action sans intervention législative. Qu'il soit résolu, que les différents comités exécutifs provinciaux insistent auprès des membres des gouvernements des différentes provinces sur la nécessité d'une action définie et l'adoption d'une loi prohibant l'usage de ces ingrédients empoisonnés dans les machines à asperger la peinture.

Le délégué J. Tremblay, en traitant de cette question, admit qu'elle était vieille, bien vieille, si vieille qu'elle aurait bientôt droit à sa pension de vieillesse, mais que, comme celle-ci était des plus importantes au point de vue santé, le Congrès ne pouvait la négliger, surtout après le rapport du comité spécial nommé par le Conseil National des Recherches du Canada, qui déclare qu'il y a un risque pour l'ouvrier qui se sert de ces machines à asperger la peinture, à cause des ingrédients qui y sont employés. Il réclama la prohibition de l'emploi d'ingrédients empoisonnés (et empoisonneurs) dans ces machines.

La protection des ascenseurs à passagers et celle des monte-charges faisait le sujet des deux résolutions qui suivent:

Attendu que le progrès rapide de nos villes canadiennes a créé le besoin de plus grands bureaux et immeubles commerciaux, ainsi que de plus grandes maisons de rapport; et attendu que ces immeubles ont rendu nécessaire l'emploi d'ascenseurs pour atteindre facilement les plus hauts étages de ces immeubles; et attendu qu'un nombre considérable de ces ascenseurs ne sont pas munis de portes de sûreté sur l'ascenseur lui-même; et attendu que la négligence à munir tout ascenseur des dites portes de sûreté a eu comme résultat, dans la période de dix ans, soixante accidents fatals, et de nombreux accidents de moindre importance, lesquels cependant ont causé des infirmités partielles ou autres, occasionnant ainsi des pertes de temps considérables et beaucoup de souffrances pour les accidentés. Par conséquent, qu'il soit résolu que cette convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, en session régulière, se prononce favorable à l'idée d'avoir plus de protection sur les ascenseurs à passagers, et qu'inscriptions soient données au prochain Comité exécutif des différentes provinces où la législation nécessaire n'est pas déjà en vigueur, de faire des instances auprès de leurs gouvernements respectifs sur le besoin urgent de passer une loi rendant obligatoire l'installation de portes de sûreté sur tous les ascenseurs à passagers, ces portes devant être séparées et ajoutées à celles servant à l'entrée ou à la sortie du puits d'ascenseur.

Attendu que le nombre croissant des accidents dans l'industrie du bâtiment et dans la construction en général cause des inquiétudes sérieuses aux ouvriers qui y sont employés; et attendu qu'il est évident qu'un grand nombre de ces accidents sont attribuables à l'introduction d'appareils mécaniques servant à hisser les matériaux; et attendu que les constructions défectueuses et le manque de surveillance de cette classe de machines sont incontestablement responsables pour plusieurs de ces accidents; et attendu qu'avec l'introduction de machines modernes il est essentiel que toutes les précautions soient prises pour sauvegarder convenablement la vie des travailleurs. Qu'il soit résolu, que les prochains Exécutifs provinciaux des différentes provinces reçoivent instructions d'insister pour la passation de lois régissant la construction, l'opération et la surveillance de tout monte-charge servant dans la construction de bâtisses afin que les ouvriers de cette industrie reçoivent la protection à laquelle ils ont droit, et la mise en vigueur de la loi dans les provinces où il en existe déjà une.

LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL.—Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at Monument National, 1182 St. Lawrence Boulevard. President, J. T. Foster, 717 Stuart Avenue; Corresponding Secretary, Jos. Pelletier, 7 Craig Street East.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.—To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French and English language). The following organizations comprise Council: Typographical Union, No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union, No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 52; Bookbinders' Union, No. 91; Photo Engravers' Union, No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 33; Amalgamated Lithographers of America, No. 27. President, Jos. Pelletier; vice-president, Walter Forrest; Recorder, A. F. Ricard; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 12, 408 St. James Street West. Executive: Nap. Ouint, J. A. Bollier, John Moore. Auditors: R. H. Malin, A. Query, J. Kelly. Telephone: Marquette 7489. Council meets Second Tuesday of each month at 7 Craig Street East.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145.—Assemblée le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri. Président, J. E. Garlépy, 6028 Ave. Delorimier, Téléphone: CRescent 7557; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3477, rue Cartier; Téléphone: AMherst 7034.

UNION DES RELIEURS, Local 91.—Assemblée tous les 1er et 3e mercredis de chaque mois, à la salle de l'Union, No 7, rue Craig Est, à 8 heures du soir. Président: J.-A. Julien; secrétaire-financier et agent d'affaires, Jos. Pelletier, 7, rue Craig Est, téléphone: LAncester 2726.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176.—Meets first Saturday of each month at Union Rooms, 408 St. James St. W. William Skanes, President, 5630 Waverly Street; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 12, 408 St. James Street West. Business hours: 9 a.m. to 5 p.m. Saturday, 9 a.m. to 1 p.m. Telephone: Marquette 7489.

FRATERNITE UNIE DES PEINTRES-DECORATEURS, Local 349.—Assemblée tous les lundis, au No 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président, E. Valliquette, 1989 Kent; vice-président, J. Boulet, 1465 Champlain; secrétaire-correspondant, Albert Renaud, 1139 William; secrétaire-financier, L. P. Boisselle, 4621 Delorimier; trésorier, R. Robillard, 2396 Des Erables; conducteur, Art. Renaud, 387 Congrégation; gardien, J. N. Desjardins, 1745 rue St-Denis; auditeurs: J. Chartrand, 4320 Delaroche; E. Desèves, 3825 Henri-Julien; A. Boismenu, 5124 De Gaspé.

FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERSMENUISIERS D'AMERIQUE, Local 134.—Président, F. Doucet, 1909, rue Cartier; vice-président, H. Trotter, 2214 rue Panet tél. FRontenac 1608; secrétaire-archiviste, Pierre Lefèvre, 5491, 12e Avenue, Rosemont; secrétaire-financier, Edouard Larose, 1278, rue Beaubien tél. DOLLard 3288; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316, rue Gilford. Le Local s'assemble tous les lundis soir, au Monument National, chambre 11.

WOOD, WIRE & METAL LATHERS, Local 315 of Montreal.—Meetings every 2nd Wednesday at 1182 St. Lawrence Blvd. (Monument National), room 15. Frank Horan, Financial-Secretary, 3698 Jeanne Mance Street, Telephone: HArbour 4407.

FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE, LOGE SAINTE-MARIE No 234.—Assemblée régulières les 1er et 3e vendredis de chaque mois, dans la salle de l'Assistance Publique, rue Laguchetière Est. Président, L.-A. Beaudry, 1828, rue Désery; vice-président, H. Massé,

3870, rue Mentana; secrétaire-archiviste et correspondant, C. Miron, 5181, 7e Avenue, Rosemont; secrétaire-financier, R.-B. Lamarche, 4505, Delorimier, chambre 7; secrétaire-trésorier, A. Bertrand, 2345 Aylwin; guides: E. Deniger et A. Asselin; sentinelle, O. Côté; maître de cérémonies, Jos. Dufault; gardien, H. Joly. Comité local de protection: J.-A. Beaudry, président, tél. FRontenac 5894; Geo. Gauthier, secrétaire, 5468 12e Avenue Rosemont, tél. Clairval 1314W; C. Miron, tél. AM. 5223; H.-J. Limoges, 1464 Desjardins, tél. Clairval 7555; H. Vaillancourt, 2494 Rouen, tél. FRontenac 5560; R. Provost, 2089 Préfontaine, tél. FRontenac 1523.

CHARPENTIERSMENUISIERS, Union locale No 1558, Maisonneuve.—Assemblée tous les vendredis à 8 heures du soir au No 1651, rue eLtourneux (Temple des Buffalo). Président: J.-A. Chamberland, 1526, rue Saint-Germain; Vice-Président: Aram. Houle, 4596, rue Lafontaine; Secrétaire-Archiviste: Charles Thibault, 2131, boulevard Pie IX; Secrétaire-Financier: J.-E. Delsis, 5233, rue Bordeaux; Secrétaire-Trésorier: J.-W. Corbell, 2350, rue Lacordaire; Conducteur: Joseph Cournoyer, 2530, rue Chambly; aGrdien: H. Léger, 2427, rue Bourbonnière.

CONSEIL DE DISTRICT DES CHARPENTIERSMENUISIERS D'AMERIQUE.—Président, F. Larose; vice-président, E. Boucher; trésorier, E. Lauthier; secrétaire, Pierre Lefèvre; agents d'affaires: J. Shears et G. Houle. Les assemblées sont tenues tous les mercredis soirs à 8 heures, au Monument National, chambre 14, tél. LAncester 5754.

BOOT AND SHOE WORKERS' UNION, No. 249.—S'assemble tous les vendredis du mois à 8 heures du soir, au No 1331, rue Ste-Catherine Est. Président, O. Drolet; secrétaire-archiviste, N. Gervais; secrétaire-correspondant, A. Roy; comité exécutif: Président, L. Thibault; secrétaire, N. Poirier; secrétaire-trésorier et agent d'affaires, Charles McKeche, 1321, rue Sainte-Catherine Est. Le Local s'assemble tous les vendredis et l'Exécutif tous les mercredis.

UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS COIFFEURS D'AMERIQUE, Local 455, de Montréal.—S'assemble tous les 2e et 4e lundis de chaque mois, au No 1172, boulevard Saint-Laurent, Monument National, salle No 15. Président, H. Lacombe; secrétaire-archiviste, L.-D. Bélanger; secrétaire-trésorier et agent d'affaires, A. Millard, 254, rue Sainte-Catherine Est.

UNION INTERNATIONALE DES TAILLEURS DE PIERRE DE MONTREAL.—Assemblée tous les 2e et 4e lundis de chaque mois, à 8 heures du soir, à la salle des Colonniers, 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président, A. Laurin, 7370, rue Drolet; secrétaire-correspondant J.-L. Longpré, 2440, rue Sainte-Catherine Est.

BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL

Sous le contrôle du Gouvernement de la Province de Québec

JOSEPH AINEY, Surintendant Général

FRANCIS PAYETTE, Surintendant

Heures de bureau: 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

HOMMES: 90, rue Saint-Jacques Est

PLateau 6181 — Local 228

SECTION "COMMERCE ET BUREAU"

95, rue Notre-Dame Est

PLateau 6181 — Local 226

HOMMES: 6552, boulevard Saint-Laurent

CRescent 4758

FEMMES: 1444, rue Mansfield

PLateau 8315 - 8317

FEMMES: 1560, rue Beaudry

CHerrier 3148 - 6045

FEMMES: 6552, boulevard Saint-Laurent

DOLLard 1918

Nous plaçons gratuitement les hommes, femmes et jeunes gens. Nous offrons du travail aux Journaliers et Ouvriers appartenant à tous les corps de métiers: Dans les fabriques, les usines, les travaux de la construction ou de l'agriculture. Nous offrons des places dans les Hôtels, Restaurants, bonnes places pour domestiques, hommes et femmes. Ingénieurs, chauffeurs, débardeurs et terrassiers, commis et sténographes. Les propriétaires et les agents de chantiers sont tout spécialement invités à présenter leurs demandes au Bureau Provincial.

COMMENT OBTENIR UNE POSITION DU GOUVERNEMENT

Brochure gratuite.

The M. C. C. Ltd., Toronto (10)

DEMANDEZ

LA BIÈRE
POPULAIRE

ASK FOR

THE POPULAR
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal

depuis

148 ANS

Brewed in Montreal

since

148 YEARS

Le délégué Emile Mathieu fit ressortir tous les accidents sérieux qui ont été causés par suite du manque de législation à cet effet, surtout pour les monte-charges dont les ouvriers de la construction sont appelés à se servir au cours de leur travail. Il demanda au gouvernement de mettre sévèrement à la raison ceux qui exposent la vie de leurs ouvriers par le manque de prévoyance et de précautions de sécurité.

La prévention des accidents amena la présentation de la résolution suivante:

Attendu que nous sommes en faveur de la prévention des accidents; et attendu qu'il y a une lacune en ce qui concerne la prévention des accidents sur les chantiers de la construction. Qu'il soit résolu que demande soit faite au gouvernement de la province de Québec, par l'entremise de l'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, d'établir un système de prévention des accidents sur les chantiers de construction tel qu'il est établi dans les établissements industriels, en faisant distribuer sur les chantiers de la littérature imagée, tracts, etc., afin d'attirer l'attention de l'ouvrier, de le rendre prudent et par le fait réduire au minimum le nombre d'accidents sur les chantiers de construction; et qu'il soit de plus résolu que les employeurs dans l'industrie de la construction soient priés de se former en association pour la prévention des accidents, en accord avec la Section XII, Article 106-107 de la Loi des Accidents du travail, 1931, de la province de Québec.

Le délégué Omer Fleury dit que le gouvernement devrait faire davantage l'éducation de l'ouvrier à ce sujet, car il est déplorable de constater tous les accidents sérieux qui arrivent, pas toujours du fait de l'incompétence mais souvent dus à l'ignorance des réels dangers que comportent certaines industries.

Une autre résolution demandait la mise en vigueur de meilleures conditions d'hygiène dans les hôtels et restaurants:

Attendu que nombre d'hôtels, clubs, restaurants et autres établissements alimentaires, partout dans la province de Québec, négligent complètement les principes les plus élémentaires de l'hygiène, leurs cuisines étant installées dans des sous-sols où la ventilation fait absolument défaut, etc., et attendu que cette négligence absolue pour le bien public mérite l'attention et l'action des législateurs. Qu'il soit résolu, que le prochain Exécutif du Congrès pour la province de Québec, reçoive instructions d'attirer l'attention du gouvernement provincial sur ces conditions, et de demander l'adoption de mesures législatives pour prévenir la continuation de ses abus.

Le délégué J.-E. Gariépy dit que le manque d'hygiène dans les établissements alimentaires est la cause de nombreuses maladies contractées par ceux qui doivent accomplir leur travail dans des cuisines entièrement dépourvues de ventilation et demanda à nos législateurs de bien vouloir faire quelque chose pour protéger la santé de ces personnes.

Les établissements d'imprimeries furent mis en évidence par la présentation de la résolution suivante:

Attendu qu'il existe dans les différentes provinces des lois établissant des règlements qui régissent les conditions de travail dans les manufactures, ateliers, etc.; attendu qu'il est à supposer que ces lois devraient s'appliquer aux imprimeries, et attendu qu'en dépit de ces faits il est possible de trouver dans différents centres, un nombre d'imprimeries continuant à fonctionner sans égard à ces règlements; et attendu qu'il peut être démontré que les conditions existantes dans ces ateliers constituent une menace à la santé des ouvriers qui y sont employés. Qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par ses exécutifs provinciaux soit requis de porter cette question à la connaissance des différents gouvernements provinciaux, afin d'obtenir la passation de lois qui forceraient ces établissements à se conformer à la loi des manufactures.

Le délégué Jos. Pelletier donna un résumé des conditions qui existent dans un certain nombre d'ateliers qui ont été visités, lesquels sont une menace à la santé des ouvriers qui y travaillent ainsi que des personnes qui demeurent dans ces lieux.

Les conditions de travail dans l'industrie du papier furent traitées longuement après que la résolution suivante eut été lue:

Attendu que certains moulins à papier situés à Trois-Rivières et à Grand-Mère, province de Québec, obligent depuis quelques années leurs employés qui ont charge des machines à papier de voir à deux machines; et attendu que la même pratique vient d'être mise en vigueur dans d'autres moulins et s'applique maintenant à d'autres emplois, comme les troisièmes mains, les quatrièmes mains, les surveillants de machines, qui sont maintenant obligés de voir à quatre machines au lieu de deux; et attendu qu'un tel état de choses, dans un moulin à papier, n'est pas de nature à assurer à ceux qui ont charge des machines le temps nécessaire pour leur repas et une protection suffisante contre les accidents; et attendu que ladite compagnie oblige ses employés à commencer le travail à 4 heures 30 après-midi, le dimanche, et que ces employés ne sont payés qu'à partir du moment où les machines commencent à produire; et attendu que cette manière d'agir a fait perdre leur emploi à plusieurs papetiers qui, dans bien des cas, ont dû avoir recours aux secours directs du gouvernement provincial; et attendu que cette compagnie vend son papier sur les mêmes marchés que les autres compagnies manufacturières de papier, et qu'il en résulte une concurrence déloyale, vu que de semblables conditions n'existent dans aucun autre moulin du Canada ou des Etats-Unis. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par l'entremise de son comité exécutif provincial, proteste le plus tôt possible contre un tel état de choses.

Le délégué D'Aoust donna un aperçu des conditions qui existent dans cette industrie où l'on force un ouvrier à prendre charge de deux machines à papier. De plus, sans aucune nécessité, on force les papetiers à travailler sept jours par semaine dans certains moulins à papier de la province. Si l'on adoptait le principe de la semaine plus courte, les ouvriers de cette industrie qui chôment pourraient obtenir du travail et l'industrie s'en porterait tout aussi bien.

La présentation terminée, le président L.-A. Beaudry remercia les membres du Cabinet pour leur bonne attention et manifesta le désir sincère de voir le gouvernement de la province de Québec donner suite aux demandes du Travail Organisé international.

Le Ministre du Travail, l'hon. C.-J. Arcand, remercia, au nom du premier ministre Taschereau, la délégation de la manière dont elle avait su présenter ses revendications et exprima son espoir que sans nul doute le gouvernement ferait tout ce qui est humainement possible pour aider le sort des travailleurs de la province.

L'honorable L.-A. Taschereau félicita la délégation de la modération dont elle avait fait preuve en présentant ses résolutions. Il fit remarquer que la législation de notre province ne le cédait en rien à celle des autres provinces et que plusieurs de celles-ci avaient piteusement miné à la conférence interprovinciale. Au sujet de la pension de vieillesse il se demanda si nous avions bien les moyens de l'adopter. Cette pension a coûté sept millions en Ontario l'année dernière et à Québec les vieillards sont plus nombreux. "Il nous faut", dit-il, "conserver le crédit de la province intact. Mais, le jour où la pension de vieillesse sera possible, vous l'aurez." Il déclara qu'il était difficile d'augmenter les indemnités en

ce qui concerne la loi des accidents du travail qui a eu un déficit de \$800,000, et qui en a encore un, moindre il est vrai, cette année. D'autant plus qu'en augmentant les taux imposés aux patrons cela nuirait aux industries de la province. Il dit que le gouvernement prendrait tous les moyens à sa disposition pour améliorer la situation des travailleurs.

Trop de confiance nuit

Trois notaires sont actuellement sous les verrous pour avoir dilapidé les fonds de leurs clients et abusé de cette inépuisable confiance que, malgré leurs vols, ils inspirent toujours à la masse. Un de ces tabellions défalcaires a été un membre de la Chambre des notaires.

"Moi qui avais tant confiance", gémissait une pauvre femme, un enfant dans les bras, attendant son tour d'aller témoigner contre celui qui avait fait main basse sur ses économies. "J'avais amassé mille piâtres coppe par coppe, à faire du blanchissage... et ce monstre d'un tour de gueule m'a tout gobé..."

Il y en avait bien une centaine dans la chambre attenante à la Cour, guettant le crieur qui allait leur intimer l'ordre de paraître devant la Cour et qui, à tour de rôle, racontaient leur triste histoire. Tous terminaient leurs doléances par cette phrase fatidique: "Nous avions tant confiance en lui."

Pourquoi avoir plus confiance dans un notaire que dans un autre particulier? Devant ces dupes, nous avons envie de nous écrier avec Anatole France: "La foi, cette infirmité congénitale!" Mais il y en a au moins une cinquantaine de ces hommes de loi marqués à la tempe de la fleur de lis. Comment expliquer la persistance de cette confiance envers ceux qui s'en montrent aussi indignes? Avec leurs airs de sollicitude, leurs gestes onctueux qui leur donnent l'air du loup déguisé en grand'mère pour croquer le chaperon rouge, ils hypnotisent leurs clients. Les plus avarés vont leur confier leurs gros sous.

Un des accusés portait dans son dossier d'avoir appliqué douze premières hypothèques sur une propriété d'une dizaine de mille dollars. Tous se croyaient porteurs d'une première obligation et dormaient paisiblement, croyant leur argent mieux placé sur cet immeuble qu'à la Banque de France! Rien ne manquait, ni le numéro d'ordre, ni les timbres du gouvernement! On se demande comment de telles choses peuvent arriver, sans la complicité, inconsciente peut-être mais réelle, des employés du bureau d'enregistrement? Ceux qui sont préposés à ces registres sont-ils des automates qui écrivent sans se rendre compte de ce qu'ils tracent sur le papier? Alors pourquoi des hommes, quand des machines feraient mieux et coûteraient moins cher?... Est-ce que les obligations ne se trouvent pas dans la même chemise que le contrat de vente d'une maison? En recherchant les titres d'une propriété est-il nécessaire de parcourir toute une série de livres poussiéreux? Ce dont un simple individu peut se rendre compte, comment un scribe qui n'est pas mû par un mécanisme en fer, mais qui a une raison pour s'en servir, ne s'aperçoit-il pas qu'une maison est grevée d'une douzaine d'hypothèques? Il ne s'agit pas seulement de faire le procès du notaire malversateur, mais celui des employés du bureau d'enregistrement. Si la procédure est déficiente, qu'on y mette ordre. Si ce sont les fonctionnaires qui manquent à leur devoir ou qui n'ont pas la compétence voulue, qu'on sévisse contre eux.

Jusqu'à présent, on s'est borné à infliger aux notaires voleurs une minime sentence, deux ans de prison tout au plus! Leur retraite fermée terminée, ils vont déterrer leur magot, changent de lieux et de nom — quand ils ont un peu de pudeur — et jouissent bêtement de la considération que donne une belle fortune, de quelque manière qu'elle soit acquise, on n'y regarde jamais de trop près.

En France, les notaires sont tenus de laisser une somme d'argent assez considérable dans la trésorerie du pays comme garantie de leurs opérations. Aux Etats-Unis, on fait mieux encore, on n'a pas de notaires, on se passe de ce rouage inutile, sinon nuisible à la société. Ils n'ont pas de ces hommes d'un autre âge, parlant une langue abolie, dont chaque mot est un guet-apens pour surprendre la bonne foi des gens. Et ils ne s'en portent pas plus mal, au contraire.

On s'attend toujours à ce que notre Législature avise à ce déplorable état de choses, qu'elle abroge la loi de manière à protéger le peuple contre ces sangsues qui se sont collées à son flanc et suçent le contenu de ses veines et de ses artères. Les notaires, pour le bon renom de leur profession, pour l'honneur de leur nom, devraient être les premiers à exiger ces réformes.

Quant à ceux qui croient dans les notaires comme dans les sorciers, les jeteurs de sorts, les thaumaturges, les rebouteurs, et qui s'imaginent que leur avoir est plus en sécurité en des officines notariales que dans les voûtes de nos banques, qu'ils se frappent la poitrine: *Mea maxima culpa!* quand il leur arrive de se faire attraper par plus fin ou moins honnête qu'eux. Une bonne tête est un leurre, rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un voleur.

Pourquoi une tierce personne qui transige pour vous? — Mais je ne connais pas les affaires — Apprenez à les connaître. Ce n'est pas si malin que ça paraît. Pour cela comme pour toutes choses, c'est votre raison qui doit vous guider et non celle des autres. Pensez par vous-mêmes!

JULIEN SAINT-MICHEL.

L'ASSURANCE-CHOMAGE EN GRANDE-BRETAGNE

Le projet d'amendement de la législation britannique sur l'assurance-chômage, qui occupe actuellement l'attention du Parlement anglais, est analysé ailleurs au présent numéro.

Le bill en question, souligne la *British Ministry of Labour Gazette*, représente la première tentative de solution complète du problème des chômeurs valides en matières d'assurance. Il vise à donner effet à plusieurs recommandations de la commission Gregory, notamment à délimiter clairement les services d'assurance et d'assistance du régime. Le projet de loi comporte deux parties. La première, qui intéresse l'assurance-chômage, envisage le maintien, mais profondément modifié, du régime actuel d'une caisse financièrement indépendante. Elle prévoit abaissement de l'âge d'admission au régime à l'âge minimum de scolarité, versement de l'indemnité dès 16 ans et forte extension des programmes scolaires. La seconde partie du projet vise l'institution d'un organisme national d'assistance-chômage appelé à prendre la direction de l'oeuvre intégrale d'assistance aux chômeurs. — *La Gazette du Travail*.

LES EDITORIAUX

Le journal est sans doute publié pour tenir les gens au courant de ce qui se passe, des principaux événements qui surviennent chaque jour, chaque semaine. Mais son rôle ne se borne pas à si peu. Le journal, s'il est soucieux de sa mission, vise à un but beaucoup plus élevé: celui de guider, d'éclairer, d'instruire. Aussi est-ce dans les articles éditoriaux que le lecteur trouve la véritable moelle du journal. C'est en les lisant qu'il connaît l'opinion du rédacteur sur tel ou tel sujet, qu'il connaît même le sentiment des journalistes les plus réputés, des autorités compétentes sur toutes les questions de haute actualité et d'importance vitale. Tout citoyen doit se piquer de savoir quelque chose des grands problèmes du jour, s'il ne veut pas passer pour un parfait ignorant auprès de ses interlocuteurs. Il ne puisera pas ces connaissances dans les récits de crimes ou de cambriolages, mais dans les articles de fond que publie régulièrement son journal. — *La Parole*, de Drummondville.

ESPIONNAGE

L'énorme système d'espionnage qui vient d'être découvert en France et les nombreuses arrestations qui ont suivi cette découverte démontrent bien que Marianne n'est pas soupçonneuse pour rien à l'endroit de l'Allemagne hitlérienne.

Toute la lumière n'est pas encore faite autour de ce vaste complot, mais on en sait déjà suffisamment pour comprendre que l'Allemagne dont les desseins innovés étaient de faire une enquête aussi fouillée que possible sur les moyens de défense et d'attaque actuels de la France, en cas de guerre, et aussi d'arracher à l'ennemi séculaire de l'Allemagne des secrets militaires de grande importance.

Une dépêche de Paris laisse entendre que la bande d'espions qui vient d'être arrêtée serait vraisemblablement plutôt au service de l'Allemagne qu'au service du Soviet. — *La Tribune*, de Sherbrooke.

The Nazi Constitution and Labor L'exploitation du travail féminin

A Repudiation of Democracy and Challenge to Civilization. Under its Provisions, the Worker Becomes a Chattel Slave.

By BERNARD ROSE.

Relentlessly and ruthlessly, the arch demagogue and supreme autocrat, now in command of Germany, pursues his way towards his objective, of making the German people slaves of the regime which he dominates. He has succeeded in overcoming opposition from even the most courageous and forward-looking citizens of the country of which he is not even a citizen by birth. All power is to be concentrated in him, as the great ruler. His will is law, and his decrees enforced by the men who are prepared to follow his lead, either because of admiration for his methods, or the pecuniary and other official advantages which they receive.

It does not seem possible that a country, the people of which have in the past boasted of their achievements, should allow themselves to degenerate into a condition of servitude worse than that of the slaves in the American Republic before the Civil War.

The action taken by Hitler proves, beyond doubt, that he holds the vast mass of the people subject to his orders, in the utmost contempt! They are the human manure from which the flowers of Hitler greatness will grow! He has followed in the footsteps of the Dictator who boasts of his success in destroying parliamentary institutions, replacing them by his conception of social and industrial organization.

That an intelligent, civilized people, should, in this age, be subjugated in this manner, demonstrates how easy it is for a leader or leaders, possessed of audacity in a supreme degree, to order the lives of men in a far more arbitrary way than the chief of a backward tribe or group! How anyone can defend the Hitler regime, is difficult to explain! The workers under the constitution, which he intends to adopt as a denforce, are no longer entitled to the designation of free men, since they dare not exercise their right of speech or action, where it in any way contravenes the law or regulations made in virtue of it.

The new Nazi constitution is not only a repudiation of democracy, but a challenge to civilization! It is difficult for the free citizens of other lands, to in any way intervene, since the constitution is one that affects the people of Germany. Nevertheless, the adoption of the new constitution is bound to have a reaction in other countries, since those who think along similar lines will be inclined to follow the vicious example set by Hitler. The workers are, of course, mainly concerned with the getting of a livelihood. They were astounded, when they learned that the Nazi chief suppressed the unions and co-operative organizations and confiscated their funds. He was able to do this, because of the belief, on the part of the workers in both organizations, that no attempt would be made to deprive them of their liberty to associate, and administer their property as they deemed best. They have, unfortunately, learned, to their cost, that Nazi ambitions override all rights of property and liberty, and that failure to oppose such action by an acquiescence merely leads to a further suppression of liberty, and the imposition of punishments upon those who object to the treatment given them.

Citizens in Anglo-Saxon countries can hardly conceive to what lengths the Nazis have gone, by their brutal contempt for democratic principles, the abolition of parliaments, and the reversion to a system of feudalism that is looked upon as a relic of the dark past.

The law-making, judicial and executive functions, will not be vested in one person! He will be parliament, the judiciary, and the administration, acting as his ambitions or mood dictate.

What will undoubtedly provoke the intense indignation of the organized workers in every country, particularly the English speaking ones, is the substitution of a Fascist or Nazi system of agreement, for the one of collective bargaining that prevailed under the Republic, and is regarded as essential to the economic welfare of the worker in the Dominion, Great Britain, and the United States. It means the complete militarization of industry, with the State at all times ready to come to the aid of the employer by sternly disciplining any one or more workers, who show the slightest sign of resentment because of their treatment.

Workers, under the new system, cannot freely associate and any attempt will be severely punished. The Prussian discipline which in the days of the Hohenzollerns was exercised in the army, will now be applied to industry! The State will aid the exploiting employer to compel his employees to accept any remuneration he is ready to give them, alleging that the profitability of the industry must be secured, in order that the employer meet the competition of rivals in his own and other lands. To disobey will be regarded as a crime, and the worker made to appreciate the enormity of his offence!

The Nazis are copying the Fascists, by denying the worker the right which, as a human being and citizen of a civilized country, he must and should assert, as an intelligent person to freely associate and combine with his fellow workers for their economic, social, and political welfare.

The Minister of Propaganda, Dr. Goebbels, is alleged to have stated, according to despatches, that: "It is the most advanced labor legislation in the world." On the contrary, it is the most reactionary labor legislation ever suggested or adopted by even the most backward country in the world! It is legislation that should induce even slaves, to revolt! It is legislation that has made useless the sacrifices of the millions of German workers, who, notwithstanding obstacles that were at one time insuperable, built a strong trade union and co-operative movement! It is legislation that will enable the drafting of the enslaved workers into the armies of the Reich, whenever the ruler finds it advisable to declare that the honor of his country is at stake, and that it can only be wiped out by an offensive war and the subjugation of the nations responsible for the affront to "His Majesty," the self appointed ruler of all the Germans!

When we contrast the difference in the methods of the German and the American Executives, the people of the United States and Canada have every reason to feel proud of their countries and institutions, as well as grateful for the liberties they enjoy and can exercise, without fear of brutal reprisal at the hands of groups and officials, who have neither pity nor humanity.

In the United States, Great Britain, and our own country, even the most distinguished and powerful official must enjoy the confidence of his fellow citizens, if he wishes to continue in office. Should he in any way show an inclination to unduly interfere with the rights of the citizen, through administrative or other means, he is immediately subjected to a storm of criticism and attack from which he recoils, because of the indignation of an outraged citizenship.

In the case of the German worker, criticism or disobedience brings with it imprisonment, exile, and possibly death. Whether the German workers, who

Deux patrons, pour s'être soustraits au salaire minimum des femmes et avoir été pris la main dans le sac, se sont vus condamnés au maximum de la peine par le juge Marin, c'est-à-dire à \$50.00 d'amende et les frais.

Voilà les faits. Mais ce qui nous intéresse le plus, ici, ce sont les commentaires du juge au moment de condamner ces deux délinquants. Il estime que la peine infligeable en pareil cas est trop peu sévère et doit être radicalement modifiée pour empêcher les abus patronaux envers leur personnel féminin. Et il ajoute, comme pour corser ses commentaires, qu'on peut s'attendre à des désordres, modèle européen, si nos législateurs ne se hâtent de rendre cette loi plus efficace, c'est-à-dire plus énergique, plus pénale en un mot.

Le juge Marin a raison, sans aucun doute. Si tous ses collègues appliquaient, comme lui, le maximum de la peine en chaque cas, les patrons inscrupuleux deviendraient plus respectueux de la loi et plus humains envers leur main-d'oeuvre féminine. Mais ils ne le font pas. Certains d'entre eux ont infligé de \$1.00 à \$10.00 d'amende et les frais. Dans ces conditions, il en coûte si peu d'enfreindre la loi du salaire minimum des femmes que les patrons se gênent le moins possible à cet égard, étant donné que les "économies" injustement prélevées sur les filles et les femmes qui les font vivre leur permettent de s'offrir souvent le luxe d'une infraction à cette loi.

Mais en admettant que tous les juges appliqueraient le maximum de la peine dans chacun des cas qui leur sont soumis, cela ne serait pas encore suffisant pour faire respecter la loi comme elle devrait l'être. Ce qu'il faudrait obtenir de la Législature, c'est une modification de la loi en vertu de quoi chaque patron, en cas d'infraction, serait tenu de rembourser aux intéressées la fraction du salaire restée impayée en contravention du code et, bien entendu, sans préjudice de l'amende, voire même de l'emprisonnement en cas de récidive.

Tant qu'on ne modifiera pas de la sorte cette loi du salaire minimum des femmes dans l'industrie, les patrons sans coeur auront toute la latitude voulue pour se soustraire aux exigences légales et continueront, comme par le passé, à l'enfreindre à peu près impunément, sachant bien que, dans l'état actuel des choses, il leur en coûtera relativement peu pour y contrevenir.

PIERRE PONCE.

NOTRE BELLE PROVINCE

Les sports d'hiver dans les Laurentides.

Les Laurentides se prêtent admirablement à la pratique des sports en plein air pendant les mois d'hiver.

Les collines se couvrent de skieurs, les bois de raquetteurs et les lacs de patineurs. On y pratique le hockey et le curling tout comme on y organise, le dimanche, des courses de chevaux très intéressantes.

Les hôtels offrent tout le confort désirable et à des prix raisonnables.

Sainte-Agathe, Sainte-Marguerite, Piedmont et maints autres endroits sont très achalandés et le seront davantage quand les amateurs connaîtront mieux les avantages que ces villes et villages offrent aux amateurs de sports d'hiver.

Les chemins d'hiver ne sont pas entretenus partout, dans les Laurentides et on ne peut conséquemment s'y rendre en auto, mais nos chemins de fer atteignent une foule d'endroits propices et recherchés.

Les compagnies de transport accordent même des prix de faveur, en fin de semaine, pour encourager les amateurs à prendre contact avec les endroits les plus aptes à la pratique des sports en plein air; c'est à notre population comme aux touristes étrangers d'en profiter.

En hiver comme en été, les Laurentides attirent par leur charme, la solitude de leurs bois, la beauté de leurs panoramas.

Et rien n'est plus sain, plus vivifiant, que de les parcourir en ski ou raquettes aux pieds, au grand soleil, quand la neige crie sous la marche et que la plaine semble couverte de millions de brillants qui scintillent pour le plaisir des yeux.

Plusieurs vont en Suisse, à l'étranger, promener un snobisme ennuyé, quand il leur serait moins coûteux de parcourir les Laurentides pour trouver des beautés incomparables et respirer l'air pur, stimulant du pays natal.

Les Américains ne peuvent trouver mieux que la province de Québec, avec ses hivers sains, pour se procurer toutes les joies des sports en plein air et toutes les vertus curatives qu'ils assurent aux santés chancelantes.

Tous les sports se pratiquent chez nous, l'hiver, et font le bonheur de ceux qui les pratiquent dans leur décor féérique des Laurentides.

L'ORIGINE DES BAS

C'est à un Anglais, William Rider, que l'on attribue la gloire — si c'en est une — d'avoir confectionné, en 1564, les premiers bas dignes de ce nom.

On sait que dans l'antiquité, le bas, tel que nous le concevons, n'existait pas; les dames romaines s'enveloppaient les jambes de fines bandelettes et seuls, les élégants, à l'instar de Pétrone, les imitaient. Les bas-reliefs romains nous montrent bien des guerriers dont les jambes sont préservées par des courroies, mais il s'agit non d'un vêtement, mais d'un moyen de défense dans le combat.

Les bas de William Rider étaient tricotés à l'aiguille. La tradition veut que ce soit le roi Henri II qui en ait porté la première paire introduite en France, à l'occasion du mariage de sa soeur avec le duc de Savoie.

have already suffered so much humiliation, will continue mutely bearing their burden, remains to be seen! The Government being in control of the press, radio, and other means of communication and transportation, can prevent the outside world learning of the plight of the harassed German toilers.

The Constitution and its provision would from a democratic standpoint be childish and absurd, were it not so tragic! The worker is no longer a free citizen! He becomes a chattel of the employer, whose property rights the State, acting through the ruler, will protect! The relations between the employer and the State will be intimate, and since the employer will provide the State with the funds that it needs, there is little likelihood of the worker appealing to the State with any success. He will be a veritable human machine, that will receive food, so that he can function as a wealth producer, not entitled to share in any way in the fruits of what he produces, but as a slave of industry, whose labor the employer can at all times command, with the State giving him the fullest measure of support.

That the new Constitution will be most emphatically denounced, by labor men in all lands where the workers are organized, can be taken for certain! The Nazi contagion may spread to employers in even liberty-loving countries, pointing out the advantages from a national standpoint, of having a disciplined and obedient working army, the members of which must, under no circumstances, be allowed to organize for their economic benefit and protection. Indifference on the part of the workers, even in democratic countries, will enable those who favor fascism, to awaken public opinion in its favor and carry on a successful campaign for its adoption.

Never was it more necessary than it is today, for the intelligent workers by hand or brain, and regardless of whether they are organized or outside the unions, to jealously fight for and guard their political and economic rights! Unless they do, they will certainly suffer such an abridgement of their liberty, that all the sacrifices made by their ancestors who labored to obtain the ballot and the right to organize, will have been made in vain. The workers must choose as their device, "Up democracy and down Fascism, Communism, and Hitlerism!"

OPEN FORUM.

Shall Industrial Insurance Be Nationalized?

Companies Engaged in This Business Make Huge Profits and Pay Big Salaries to Officials. Nationalization Would do Away With the Necessity for the Employment of the Thousands of Agents Now Engaged in this Business.

Editor, *The Labor World*.

Sir: — Companies doing a large industrial insurance business are considerably exercised over the publication of "The Social Cost of Industrial Insurance." The author, who is undoubtedly an authority, and has conducted a very extensive investigation, has given all interested, facts, which are likely to provoke considerable discussion, since it questions the justice of those who purchase this form of insurance, being grossly exploited as they are.

The attitude of certain companies towards their employees who get them the business, was recently discussed in your valuable columns. They were advised to organize an industrial agents' protective, or welfare, organization. It was pointed out that, since the agents get the company the business, they are entitled not only to fair compensation in the way of commissions or salaries, but the recognition of their right to organize, in order to obtain fair conditions of employment.

Where employees, in any calling, are engaged in an occupation that is non productive, i.e., adds nothing to the wealth of the country, but on the contrary are paid a salary or commission out of the earnings of other people, they are certainly not entitled to the same consideration as the men or women who, engaged in a productive trade, create wealth.

Men and women in such callings who have not got the courage to organize are not entitled to the slightest sympathy, respect, or consideration from the community, particularly the workers, upon whom they really depend for a livelihood. It has been stated, more than once, that men and women who refuse to become part of the labor movement, by forming organizations, are of no value to the community in an economic or other sense. They are a brake upon the progress of organized labor in its march onward and upward to the goal of economic justice.

The industrial insurance agent is certainly not performing any function that is to the general advantage! He uses his powers to persuade the average worker or his wife to buy insurance, which is done through the payment of weekly premiums.

The author of the work mentioned points out: "At the present time there are 50,000,000 wage-earners carrying \$17,000,000,000 worth of industrial insurance and paying three-quarters of a billion dollars a year in premiums."

Getting business from fifty million wage earners requires the aid of thousands of industrial agents, as well as hundreds if not thousands of managers, superintendents, and officials, who are paid fairly substantial salaries out of the sums collected by the agents, who on every occasion are exhorted by the managers and superintendents to get business, and still more business. The salaries of the managers and superintendents, and the huge profits made by the companies doing this business, are contingent upon the efforts and success of the agent who receives a mere pittance, for the services he renders.

The agent must not only be active all the time, and worry the policyholder, but satisfy his superintendent or manager. The latter is only interested in getting business.

Workers who belong to organized trades should therefore not encourage agents who solicit business and refuse to form an organization, and by so doing still further strengthen the hold which the company's managers and superintendents have over the helpless agent.

As the author points out: "The main purpose of industrial life insurance to-day is to provide money for a funeral, and the chief beneficiaries of this form of insurance therefore are the undertakers. This being so, it is sold mostly to the poor in small amounts determined by the size of the premiums which are paid out of current earnings, i.e., weekly, and collected at the homes of the insured."

It is quite reasonable to conclude that the cost of getting the business is so high, that the policyholder can never at any time get value for his investment.

We are also told: "The phenomenal growth of the business is due largely, if not solely, to the persistence and industry of the agent. That this is so is proved by the fact that bad times have no effect on the amount of industrial insurance sold to workers."

If the business was so conducted that no agents were required, the workers who required this form of insurance would get it at considerably less cost, and would not be pestered by the agent, afraid that unless

he makes a good showing, he will be scolded by his superintendent or manager.

The facts which the book gives are startling, and we learn: "Most of the disadvantages of industrial insurance, which the author takes up in detail, have their origin in overselling. But this overselling is greatly needed in view of the tremendous amount of lapsing that is going on every year. In 1932, for example, for every dollar's worth of insurance sold \$1.35 worth went off the books. In that year the total amount lapsed was almost two and a half billions. Altogether 80 per cent of the money paid for industrial policies represents a loss to the policy-holders."

One asks whether it is fair that the workers should permit themselves to be exploited, because of the persistence of these agents, who help to make the millions that the companies earn and pay the big salaries to those who sit in their offices and urge the agents to do still more for the company, and by so doing earn its goodwill.

The nature of the business was enquired into at one time, by Sidney Webb, now Lord Passfield. The report he made contained the following statement: "Though the industrial offices would prefer to get new business without lapses, they continue to make the most energetic efforts to get new business.... because it pays them to do so.... An industrial office will make out of a thousand policies.... of which five hundred lapse with the year.... much more profit than out of five hundred.... of which only two hundred lapse in the same time."

The author commenting upon this statement says: "It is the high percentage of lapses, necessitating an unceasing selling campaign, with the attendant expense of commissions paid to the agent, his branch manager and assistant manager, and for clerical labor at the home office, that makes industrial insurance so costly. His strictures against the company are mostly for employing the agent whose self-interest prompts him to place insurance in homes that should have never been approached."

His self-interest may prompt him to do this because of the demands of his superintendent or manager, yet it has not influenced him, (speaking particularly of Montreal,) to form an association that would be not only to his own advantage, but possibly the policyholders. Why then, it can be properly asked, should any sympathy be shown the agent who only thinks of getting still more policyholders?

The readers of the book are told: "Insurance is necessary and valuable and should be possessed by every one that can afford it. It is not so holy, however, that it has to be rammed down the throat of the body politic, whether or not there is the wherewithal to support it. For that large share of the population which cannot afford to purchase its own insurance, the government, which ultimately is the insurer of us all, must take primary responsibility."

One may hesitate, in suggesting Governmental control of any form of activity, or the nationalizing of any phase of insurance, but in connection with the industrial kind, it is quite evident that, since the agents are not organized, trade unionists

and workers generally should not show any concern on their behalf.

If the workers who take out industrial insurance must get it, they are entitled to the fullest protection, and it would seem that the time is most opportune for beginning a strong movement in favor of industrial insurance becoming a Government monopoly. If Government was given a monopoly of this form of insurance, it would lead to very considerable economies being effected, and the disappearing of the services of the thousands of agents throughout the whole Dominion. It would also save the salaries that are now being paid to managers and others, and the insured would feel that he is getting full value for his small investment.

If the industrial agents were well organized and getting proper commissions, there might be some justification for opposing any movement towards Government monopoly or nationalization of this branch of insurance; but since they are not, the organized workers need not unduly concern themselves about their plight.

It has been well said that "God helps those who help themselves," and since the agents are not interested in helping themselves, through forming an organization, if following the Government obtaining control or nationalizing industrial insurance, they lose their jobs as well as the managers and superintendents, it will be their own concern.

In connection with ordinary life and other insurance, particularly where the companies are mutualized, there is really no good ground for complaint. The highly rigid inspection to which companies doing business in Canada are subjected, affords adequate protection to the policyholder. Very few favor the taking over of the whole business of insurance by the Government, but in the matter of industrial insurance, which is supported by workers, the great majority of whom cannot afford to take out policies, where the premium is more than their means permit, there are good grounds for the belief of the author quoted that the Government should take primary responsibility. Any opposition to a movement of this kind would be weak, since the agents who would be mostly affected, and are not organized therefore could not appeal to organized labor to come to their aid.

Pending the Government control or the monopoly of this insurance, the various fraternal organizations, including the trade unions, might well discuss the organizing of an undertaking on a purely co-operative basis.

There is nothing to prevent labor organized into craft and other unions, undertaking to furnish the same kind of insurance, either through their respective organizations, or the organizing of a special company, in which the stockholders would be trade unionists, thus assuring that the employees of the company would be paid union rates; work under good conditions, without any prejudice being suffered by the policyholders because of the payment of huge salaries to men and officials who are by no means sympathetic to labor's cause.

WORKER.

"THE PRESENT ECONOMIC CRISIS

has thrown down a challenge to the intelligence and courage of every individual and every community. To each one it has said: "Vindicate your right to your continued existence as civilized members of a progressive, or at least a changing world, for if you cannot, so much the worse for you. Unless we can obtain better understanding of the complex economic web in which we are now struggling, we shall have to admit that as intelligent beings we are beaten, and we shall have to surrender once more to the blind forces of economic anarchy. — Quoted from *Recovery Through Control*.

Harmony in Industry

Lithographers' Local Council Take Up the Question of Holding an Employer and Employee Goodwill Banquet. — President Kelly Instructed to Ascertain Whether Employers in the Craft Approve of the Suggestion.

The Montreal Lithographers' Union has won well deserved praise for the initiative it has shown in several directions. Its officers are trade unionists not only prepared to carry out their responsibilities, but do what in them lies, to further the movement, which they are confident can contribute so advantageously to the well being and future of the worker.

It enjoys the rare distinction of being the only union, on the North American Continent, that took steps to organize a Debating Club, the activities of which have not only provoked an interest in public speaking, but have been chronicled by the local press, as well as pleasing reference made to its work in the official organ of the Union.

At the last regular meeting a suggestion was made that the Union take steps to organize an employer and employee goodwill banquet. It was pointed out, when the suggestion was made, that it would enable the members of the Union to meet their employers and discuss all that is of advantage to the industry, as well as the relations between employer and employee. The suggestion was referred to the Union's local council, and was very fully discussed at its meeting on Friday last. The consensus of opinion was that the suggestion was a good one, but it was advisable to first ascertain whether employers are in sympathy with the suggestion, and would be prepared to attend a dinner or banquet of this kind.

President John Kelly was requested to sound the employers as to their views and, if his report is favorable, there is every likelihood that the suggestion will crystallize into an event.

During the course of the discussion, when the suggestion was made, it was stated that not only would employer and employee be able to fraternize at an affair of this kind, but it would permit the Union to extend invitations to prominent citizens, as well as representatives of the Municipal, Provincial, and Federal Governments. These representatives would learn, from the spokesmen for the Union and organized labor, what its objects were, and how industrial peace can be maintained, as well as the advantage to the community and the employer recognizing the duty of workers to organize and be paid fair remuneration as well as labor under conditions that safeguard the workers' health.

The holding of a goodwill banquet or dinner of this kind would set an excellent example, which could be profitably followed by other organizations.

It is to be hoped that the lithographers will again stand out, because of their energy and initiative, and readiness to do all that is desirable to improve relations between employer and employee in their own and other crafts, as well as acquaint the community with the principles embodied in organized labor's programme to protect and safeguard the worker against discrimination and injustice.

CHIEF OBJECTION TO THE SENATE

in Canada seems to be rooted in two things: first, the non-elective nature of this body, and, secondly, its expense. The C. C. F. party has declared for its abolition altogether, and probably many in the older parties are in favor of doing away with it, too. — *Regina Leader Post*.

The Labor World

If you are not already a regular subscriber to *The Labor World*, clip this coupon now, sign your name and address, pin a one dollar bill, and mail to *The Labor World*, 11 St. Paul Street West, Montreal, and get this bright and interesting sheet for a full year.

Please send me *The Labor World* for one year.

NAME

ADDRESS

Citizenship!

In The Modern State The Rights of Citizenship Are No Longer Restricted and Exercised by the Privileged Few.

By BERNARD ROSE.

The classical tradition, which prevailed in several countries, particularly in Great Britain, was, that only those were regarded as educated or cultured, who were able to quote from classical authors. Plato, Aristotle, Socrates, and the minor philosophers and jurists of Greece and Rome were regarded with reverence. Their teachings influenced the mind of those who were destined to become the nation's leaders. It would have been regarded as extreme presumption, on the part of anyone who had not received a classical education at either Oxford or Cambridge, to aspire to instruct, legislate, or govern his fellow citizens. In those days, members of the House of Commons and the Lords were proficient in quoting at length, from the authors whose writings and opinions were the texts followed by the professors at these two institutions. The greater the facility of the speaker in quoting from ancient authors, the more highly regarded was he as a scholar. It could not therefore be expected, that men so educated and moving in the environment they did, would regard the worker or business man as fit to associate with them and their intellectual equals. Industry and commerce were regarded as too plebeian for the aristocratic hands and minds of those, who, possessing inherited wealth, regarded themselves as endowed with the qualifications as well as the education regarded as necessary for those who sat in Parliament or were called upon to administer the nation's affairs.

Unfortunately for the pretensions of those who could boast of their classical learning, and who looked upon industry and trade with contempt, changes wrought by industry, particularly with the growing use of machinery, resulted in the extension of trade to all parts of the world, with so large an increase in wealth, that it awakened the envy of the upper classes, as well as the nobility of the land. They felt that the wealth acquired through industry and trade, and particularly commerce with foreign nations, enabled those who were so profitably employed, to give external evidence of the wealth they possessed, as well as exercise a power which previously had been limited to the very small class belonging to the landed element and nobility.

The vicious influence of the principal philosophers of Greece can best be understood when we learn something of the attitude of Plato and Aristotle, toward those they regarded as being outside the privileged class of citizens.

Plato, in his laws, speaks with the utmost contempt of those engaged in manual but nevertheless necessary occupations. He says: "Nature has made neither bootmaker nor blacksmiths; such occupations degrade the people engaged in them, miserable mercenaries excluded by their very position from political rights."

We can thus understand why the graduates of the older English universities nurtured upon such intellectual manna, looked down upon the people. They regarded them as the nation's hewers of wood and drawers of water, and unfit to exercise any political office. They existed to carry out the wishes, and minister to the wants of those who were born into the privileged class. Association with those engaged in menial occupations or trades was contaminating. The workers were looked upon as the industrial untouchables of Great Britain. The same feeling prevailed in Germany and other European lands in the early days of the industrial era.

Aristotle, in his "Politics," says: "In the state which is best governed the citizens. . . . must not lead the life of mechanics or tradesmen, for such a life is ignoble and inimical to virtue." Yet, even to-day, Plato, and Aristotle are regarded as philosophers of the highest rank. Their views are still taught in the larger as well as the smaller universities and colleges. Those who have studied their philosophy are presumed to be educated, and cultured.

When we compare these views with those that are accepted as modern, we begin to understand and appreciate the distance we have travelled along political, social, and economic lines. Nevertheless, the conception of the worker as being an inferior is held by quite a number of employers who, not possessing the so-called culture of the classical student, believe that the man who works for a living should be content with his position in life. That he should not aspire to higher things intellectually or economically, but stay in the position in which circumstances have placed him. This type of employer deeply resents the enjoyment, on the part of the worker, of those comforts, which he regards as being specially provided for those who occupy superior positions in society, because of the resources at their disposal.

The worker to-day, largely because of the sacrifices made by previous generations, while not possessing the culture of the student or graduate of a university, is able to acquire a wealth of information as well as knowledge, since he has access to sources of information through libraries and the courses given by institutions which hold evening classes. These facilities have enabled the intelligent worker to develop an intellectual confidence, that enables him to discuss questions with not only recent graduates of universities, but the professors at these institutions. The intelligent self educated worker can occasionally more than hold his own. He no longer feels himself inferior when in the presence of the employer, his representative, or the holder of a chair in a college or university. He certainly takes the strongest exception to the Platonic or Aristotelian doctrine, that those who engage in such necessary and useful occupations as bootmakers or blacksmiths are degraded, and because of such occupations, miserable mercenaries whose exclusion from political rights is justified on high grounds of public policy. In other words, they are not fit to exercise the rights of citizenship which belong to those who were regarded as citizens in the Greek sense of the term in the age of Plato. The bootmaker and the blacksmith, under modern conditions, can aspire to the highest office in the gift of their fellow citizens. They enjoy equal political rights with not only their employer, but the Principal and professors of universities. They do not regard their occupation as ignoble and inimical to virtue. On the contrary, employed in an occupation that is useful and necessary, they are proud in being able to state that they contribute to the nation's wealth, and thus in the economic sense, fulfilling the highest duties of citizenship.

It is only when we become acquainted with the writings of the ancients, and particularly those quoted, that we appreciate the tremendous sacrifices made by those who, born into humble spheres, yet possessed of a high intelligence, were compelled to minister to the wants and be subjected to indignities because they were not citizens from the Greek standpoint, or possessed of learning in the accepted sense of the term; or wealth which was represented by large landed possessions.

In this age, the workers exercise political power and can make and unmake Governments. The political rights they possess and can exercise, enable them to bring about desirable reforms which are to the advantage — economic-

NEWS FROM OTTAWA.

Money Power in Canada

Contributed by the Bureau of Social Research, Ottawa.

"THE NEW TECHNOCRACY"

Contributed by the Bureau of Social Research, Ottawa.

It will be remembered that about a year ago a new economic doctrine, called Technocracy, caused a nine-day sensation, and then apparently receded into the limbo of forgotten "isms." The cause of its temporary downfall was the intense propaganda carried on by the entrenched financial system through their so-called "experts." The very fact that they organized their forces so effectively was sufficient proof that they regarded this new movement with alarm, and, unfortunately, the progressive financial reformers were not at that time strong enough to offer any effective assistance. In spite of its temporary eclipse, however, we predict that a great deal more will be heard of technocracy in the not far distant future. Its so-called founder, Howard Scott, may have made certain errors of judgment in placing his ideas before the public under the particular circumstances existing at that time, but his theories are based on such unassailable fundamental truths, that they cannot be overlooked. All new economists are agreed that the modern mechanization of industry has completely changed the orientation of our economic system, and no amount of propaganda by the orthodox financiers can distract the public mind from the promises of the "new deal." As a matter of fact, during the past year the financial interests themselves have been put through precisely the same process of "debunking" as they inflicted upon the technocrats, but whereas they still remain "debunked," the technocrats are coming back more strongly than ever.

Prehistoric Sunlight.

Previous to the advent of the machine age, the world was dependent for its food supply upon the heat each day received from the sun, and therefore it was necessary that every able-bodied member of the community should take active part in production. The only force at their command was that of their own muscles and their beasts of burden; they had no means of storing up power, or of using it if they could have done. At that time, when men supplied the energy, and a low rate of consumption prevailed, it was easy to relegate the small flow of goods and services by the exchange value of any one of the rarer commodities. Tokens of wealth measurable in gold, came to be over 98% in the form of hard money, commodities or direct ownership. But once the Industrial Revolution set in motion a tremendous expansion of financial equipment, the capitalist transferred his tokens of wealth over to the present situation in the form of debt claims against the future. Wealth, in other words, changed in a hundred years from being a representation of goods and services, and is to-day 95% in the form of debt claims. This situation would have been impossible in a primitive society because the owner could not expand his physical equipment to an appreciable degree.

While the introduction of the machine and the intense mechanization of industry is the direct cause of our present so-called "age of plenty," it must not be overlooked that there could have been no "machine age" so long as man was dependent upon contemporary sunlight; it was the discovery of fossilized fuel in the form of coal, aided at a later period by the discovery of oil, and the creation of electricity by means of water-power which is directly responsible for the situation in which we find ourselves to-day. Our immediate troubles are, of course, due to shortage of the money tokens wherewith to purchase the products made available through the use of this stored energy. The fact of the matter is, that the financial system has not kept pace with the industrial system; that the Gold Standard operated more or less satisfactorily in an earlier age, does not necessarily mean that it is the most satisfactory monetary standard for the present day. Times change, and we must change with them. Many substitutes for the present Gold Standard have been sug-

gested, such as the Commodity Dollar of Professor Warren, who has recently been added to President Roosevelt's "Brain Trust," the Power Dollar of the Technocrats, as suggested last year, and the possible adoption of a devaluated dollar in the United States by the reduction of the gold content by one half; this latter is merely a variation of the orthodox gold standard, but in actual practice it doubles the amount of currency available.

More Purchasing Power.

We possess in Canada millions of installed horse power, the greatest collection of productive machinery that has ever been at our disposal, and a trained personnel just as efficient as that of any other country; in other words, we have all the prime factors necessary to maintain a modern society with a far higher rate of mass consumption than can be absorbed by our population with its present limited purchasing power. The people of this country will have to decide whether they will allow our present comparatively high standard of living to be reduced to a Chinese rice level, for the sole purpose of operating our economic system for the benefit of those few who hold over our heads claims for everlasting debt, or whether we will adopt a sane and logical system which will enable the mass of the people to live in comfort and security.

The tremendous power vested in the banks through their monopoly of credit is almost entirely utilized in assisting further production, in spite of the fact that there are far more goods available to us than we can possibly purchase. As at present organized the banks are private corporations operating for profit only; they are consequently, in the very nature of things, unable to make this credit power available to the consumer. As a vast increase in the purchasing power of the public is essential to the continuance of our civilization, it follows that the privilege of granting credit must be taken away from private organizations and vested in the government.

\$5,000 a Year!

A possible development of the future was recently foreshadowed in a statement which keen observers have declared to be the most significant utterance in America for 200 years, when A. A. Berle, another recent addition to President Roosevelt's "Brain Trust," prophesied a return to Technocracy if the N. R. A. should fail. Without mentioning technocracy by name, he pictured in sweeping terms, the change that might be made if the government were to commandeer everything, and set this great productive system to work at its full capacity. As he puts it, "The Government could say, 'all of you will now go back to work. You will produce until we tell you to stop. When we have more than enough of what you happen to be producing, we will give you a vacation, until we need some more. . . . Debts and interest are cancelled. We will give everyone a card entitling him to go to the nearest government distributing agency, and get his share of the goods produced.'" He suggests that an income of \$5,000 a year for everyone would be possible under such a system.

Howard Scott's original figure was \$20,000 a year; Berle is a conservative estimator, and has an outstanding reputation as a well-informed economist. Being a close advisor of the President, this statement may have enormous significance. In spite of the fact that his general attitude shows a preference for the aims of the N. R. A., it is the most encouraging utterance which has yet emanated from a high authority.

With such startling and portentous events taking place in the United States, is there not something cruel and stupid in a government which absolutely refuses to consider any financial methods except those bearing the hall-mark of so-called "Sound Money," and which prefers to maintain hundreds of thousands of our citizens on starvation relief rations, when according to the above declaration, \$5,000 a year is possible for everyone?

ally and socially — of the whole people, instead of the privileged few. As the educated element in the community who do not regard themselves as privileged, because of the educational opportunities they enjoyed, begin to realize the power which the workers possess, will they become modest in their pretensions to leadership, and readily co-operate with the workers in the carrying on of such campaigns — begun to usher in an era that will make for an equality, based not wholly upon wealth or station, but merit and service.

CHEZ LES CORDONNIERS

Le local 249 de l'Union des Travailleurs en chaussures a tenu une très importante assemblée, vendredi le 19 janvier, sous la présidence du confrère O. Drolet. Les délégués au Conseil des Métiers et du Travail ont fait un très intéressant rapport qui fut fortement apprécié. Le confrère Charles McKercher fut nommé représentant de ce local sur le comité d'organisation du Conseil des Métiers et du Travail.

Le local a discuté longuement la conférence faite au congrès des manufacturiers de chaussures du Canada par l'hon. H.-H. Stevens, ministre du Commerce, concernant les grands magasins à rayons et leurs relations dans les affaires commerciales du pays. L'Union des Cordonniers a donné son plus entier appui aux déclarations du ministre du Commerce et il fut résolu de féliciter l'honorable ministre pour son attitude courageuse et franche sur cette question.

Le local 249 a passé un vote de sympathies au confrère L. Thibault pour la perte de son vénérable père. Copie de cette résolution fut envoyée aux journaux et à la famille.

Le local a décidé de continuer comme par le passé sa campagne de recrutement qui est encourageante. Unionistes et non-unionistes sont invités à ces assemblées de propagande et des orateurs versés dans les questions du métier sauront les intéresser en leur parlant de la nécessité pour les ouvriers cordonniers de se grouper plus que jamais. La reprise du travail dans l'industrie commence à se faire sentir; il est grandement temps de rejoindre l'union. Le local compte que cet appel sera bien reçu par les travailleurs en chaussures qui ne sont pas encore membres de l'union de leur métier. Le local leur fait la plus cordiale invitation d'assister aux assemblées futures qui seront tenues à des dates annoncées dans les journaux quotidiens.

CHEZ LES TYPOGRAPHES

Trois délégués des Unions typographiques de Montréal accompagnaient la délégation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada qui ont eu une entrevue avec les membres du cabinet provincial, mardi dernier: J.-E. Gariépy, président, et Henri Richard, secrétaire-trésorier de l'Union typographique Jacques-Cartier No 145, et James Philip, secrétaire-trésorier du local 176. Ces délégués avaient pour mission spéciale de surveiller la législation proposée qui affecterait, en bien ou en mal, les membres des métiers de l'imprimerie. Le rapport de ces délégués sera donné à la prochaine assemblée mensuelle.

A la prochaine assemblée de l'Union typographique Jacques-Cartier No 145, qui sera tenue le 3 février prochain, les membres seront appelés à faire la nomination de leurs officiers pour le prochain terme. Jusqu'ici, les prévisions ne nous donnent aucune indication des événements qui se produiront. Toutefois, il est à espérer que cette assemblée sera une des plus nombreuses jamais tenues par cette union.

En même temps que la nomination pour les charges d'officiers locales se fera aussi la nomination des candidats aux charges internationales.

LA RUSSIE DOCUMENTAIRE ET ILLUSTRÉE

On annonce une causerie documentaire et illustrée sur la Russie, par le capitaine Carl J. Ketchum, journaliste et ancien correspondant de guerre.

M. Ketchum est originaire d'Ottawa, mais réside présentement en Angleterre.

Depuis 1921, il a fait six longs séjours en Russie, le dernier il y a à peine six mois. De ce dernier voyage, cet écrivain bien connu rapporte des centaines de photos officielles dont les plus intéressantes seront projetées à l'écran et illustreront l'information très sérieusement documentée et objective qu'il nous communiquera sur le régime soviétique.

L'orateur, se plaçant sur le plan purement documentaire, statistique, industriel et commercial, offre un immense intérêt à nos hommes d'affaires, à nos universitaires, à nos économistes, à la classe professionnelle et, en général, à tous ceux, de plus en plus nombreux, qui désirent se renseigner impartialement sur cette formidable expérience sociale.

Le capitaine Ketchum parlera samedi, le 27 courant (aujourd'hui), à 8 heures du soir, en la salle dorée de l'hôtel Mont-Royal.

Les cartes d'entrée, dont le prix a été fixé à \$1.00 et \$0.50, seront disponibles à l'entrée de la salle à partir de 7 heures.

M. Léonce Plante, C.R., présidera cette réunion et présentera le conférencier. Qu'on se le dise.

AT THE PLAYHOUSES

AT LOEW'S THEATRE

An innovation in stage entertainment will be presented at Loew's next week, starting Saturday, when the curtain rises on "Let's Get Friendly," a production under the personal supervision of Carlton Winekler, Broadway producer. Featured in the cast are Loew's Canadian Rockets, twelve Canadian girls in atmospheric dance routines, especially arranged by Miss Jean Hensworth; ballet mistress. The comedy is in the hands of June Carr and Harry Martin, while novelty turns will be offered by Buster Shaver, with Olive and George Tom and Betty Wonders. "The Dancing Aces" and Monroe and Adam Sisters as added acts. The screen feature, "Miss Fane's Baby Is Stolen," co-stars Dorothy Weick and Alice Brady. The story centres around a young mother, who, upon arising very early one morning, finds her baby son kidnapped. Terror-stricken, overcome with grief and hounded on all sides by well-meaning friends, she finally appeals to the police. Through a radio broadcast the wife of a hillside farmer hears of the kidnapping. It is through her unselfish devotion, alertness and sacrifice that the baby is returned safely to its mother.

AT THE CAPITOL

Patrons attending the last showing on Friday night of Noel Coward's brilliant play, "Design for Living," are invited to remain for the preview of "Going Hollywood" as guests of the management of the Capitol Theatre. "Going to Hollywood," a romance set to rhythm, boasts a stellar cast, numerous original dance ensembles in colorful settings, catchy melodies, a bevy of pretty girls and romance. Marion Davies and Bing Crosby, radio idol, share stellar honors while the supporting cast includes Stuart Erwin, Fifi d'Orsay, Ned Sparks and Patsy Kelly. The story concerns a lovelorn girl who falls in love with a radio crooner's voice, pursues him across the country to Hollywood where, accidentally, she achieves fame as a film star. Throughout the film story is woven a musical romance which includes a series of song hits, including "Temptation," "Our Big Love Scene," "We'll Make Hay while the Sun Shine" and "Going Hollywood."

AT THE PALACE

Max Baer, Myrna Loy, Walter Huston and Otto Kruger are starred in "The Conquering Sex," starting Friday at the Palace Theatre. Max Baer, the new "It" man, is making his initial appearance in "Conquering Sex." His girl friend in the picture is Myrna Loy. Walter Huston plays the role of a down-at-the-heel promotion manager who recognizes Baer's abilities. Prominent roles are also filled by Otto Kruger, Prima Carnera and Jack Dempsey. The plot of "The Conquering Sex" depicts the career of a hard-boiled youngster who rises from the position of "bouncer" in a speakeasy to that of a fighter of championship calibre. There are sensational scenes laid against the colorful sports background, romantic interludes with the night-club entertainer and the difficulties placed in the way of the fighter by a new racketeer gunman provide the elements of what is described as a very realistic and absorbing story. There is a chorus of a hundred who dance and sing many of the latest hits. The second feature bring Richard Dix to the screen in "Day of Reckoning." The cast includes Madge Evans, Conway Tearle, Una Merkel. "Day of Reckoning" centres around the conditions within a man's home while he is confined in prison. The efforts of a wife to maintain a family by plunging into the economic struggle are shown, leading to a dramatic climax which destroys a man's happiness only to enable him to find faith and security at the finish.

— Voyons, chère amie, je ne comprends pas qu'une femme aussi intelligente, aussi charmante que vous, ne consente pas à se remarier.

— Je n'en ai nulle envie.

— Le premier mariage ne vous a pas réussi ?

— Oh ! pas du tout ! Et je vous assure que je ne tiens pas à tâter d'un second. D'ailleurs, je suis très contente avec mon chat, mon perroquet et mon chien.

— Mais cela ne saurait remplacer un époux.

— Justement, si. Mon chien crie toute la journée, mon perroquet jure tout le temps, et mon chat, après avoir passé la nuit dehors, ne rentre qu'au petit jour. Vous voyez bien que mon mari est représenté complètement...

Avis est par les présentes donné que Marjorie Hammond, Sténographe, des Cité et District de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un Bill de Divorce de son mari, Douglas Zavitz, agent, du village de Rouyn, Province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.

Daté à Montréal, ce 23ème jour de janvier 1934.
CRANKSHAW, CRANKSHAW, GABOURY & ALMOND
Procureurs de la Réquérante,
507 Place D'Armes,
Montréal.

4-8

TECHNICAL EDUCATION

TECHNICAL SCHOOLS

MONTREAL QUEBEC HULL

Trade course (two years) Apprenticeship courses
Technical course (three years) Special courses.

EVENING CLASSES: Montreal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Shawinigan Falls.

1430, St. Denis Street, MONTREAL
Director General of Technical Education

LE MONDE OUVRIER
The Labor World

Rédigé en collaboration

Le porte-parole des ouvriers organisés de la province de Québec

The Bilingual Mouthpiece of the Province of Quebec Organized Workers



Member of the Int. Labor Press
Membre de la Presse internationale
Ouvrière d'Amérique

MARCEL FRANCO
Secrétaire de la Rédaction
Secretary, Editorial Department

Abetter Gas Range
--at Lower Cost



Beautiful in appearance and perfect in operation. Made in Canada by Canadian workmen — for Canadian customers. A model for every need, moderately priced with easy monthly terms.

Montreal Light Heat & Power
CONSOLIDATED

The Canadian Converters Company, Limited

470 LAGAUCHETIERE ST. WEST
MONTREAL

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

IMPERIAL OIL LIMITED

A GREAT CANADIAN INDUSTRY



DOMINION TEXTILE CO.
LIMITED

Faites vos achats de
MERCERIES et VETEMENTS

FASHION-CRAFT

chez LECHASSEUR, Limitée

974 ouest, rue Sainte-Catherine
281 est, rue Sainte-Catherine
375 ouest, rue Saint-Jacques

Industry and the National Recovery Administration must become accustomed to thinking of the work-week as a flexible standard-one of the factors to be utilized in planning for balance in industry. Unless this standard is lowered enough to provide jobs for those who must earn incomes, inadequate purchasing power slows down the whole business mechanism. No other single purpose would do half as much to put us forward into better normal living than the 30-hour work-week for production.

This is the purpose to which the American Federation of Labor will concentrate its full force during the coming months. — American Federationist.



Our Leading Amusement Places

Dans nos Théâtres

PALACE

10 a.m. to 1 p.m. 25¢ Exc. Sunday

"The Conquering Sex"

and

"Day of Reckoning."

CAPITOL

10 a.m. to 1 p.m. 25¢ Afts. 35c.
Sun. 1 to 2 p.m. Sat. & Sun. 40c.
Evenings . . . 50c.

"Going Hollywood"

with MARION DAVIES, BING CROSBY
and FIFI D'ORSAY

LOEW'S

10 a.m. to 1 p.m. 25¢ Afts. 35c.
Sun. 1 to 2 p.m. Eves. 50c.

VAUDEVILLE

On the Screen

"Let's Get Friendly"

PRINCESS THEATRE

Ann HARDING and Clive BROOK in

"GALLANT LADY"

also "GIRL WITHOUT A ROOM"

10-1, 25c; 1-6, 35c. — Week Days
Saturday & Sunday Aft.: 40c; 6-11, 50c.

J. SYLVIO MATHIEU

SERVICE DE TOILETTE

Tabliers, Jaquettes, Gilets, Nappes, Napkins, Serviettes de barbiers etc., et tout autre article à l'usage de la toilette.

LINGE DE FAMILLE A LA LIVRE

Buanderie: 1871, rue CARTIER
Tél.: AMherst 8566

Résidence: 3851, rue Dandurant
Tél.: CLairval 2230

The Windsor Hotel

ON DOMINION SQUARE
MONTREAL

J. ALDERIC RAYMOND
Vice-Président

DOMINION BRIDGE CO.

Limited

Head Office and Works at
LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

Tél. MARquette 3761. MONTREAL
Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.
Made in Canada by

Northern Electric

Plant and General Offices
MONTREAL, P. Q.